

Formulaire de demande

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom

Prénom

Statut du requérant : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

N° d'immeuble

Rue

N° d'appartement

Sept-Îles

Ville

Code postal

N° de téléphone

Nom de l'enfant

Produits achetés : ☐ Couches lavables pour enfants ☐ Feuilletés lavables
☐ Couvre-couches ☐ Sacs étanches
☐ Insertions absorbantes

ENGAGEMENT DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques.

Signature

Date

À L'USAGE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES UNIQUEMENT

Pièces justificatives reçues :

☐ Preuve d'achat ☐ Preuve de résidence ☐ Preuve de naissance de l'enfant

Remboursement alloué

de chèque

Posté le...

Autorisé par

Date

Retournez ce formulaire à : Ville de Sept-Îles
Service des finances
350, rue Smith, bur. 180
Sept-Îles (Québec) G4R 3X2

Ou par courriel au finances@septiles.ca

Consultez les critères
d'admissibilité et de
modalité du programme.



VOLET 1 – COUCHES LAVABLES

Critères d'admissibilité au programme

- *La personne requérante doit être domiciliée sur le territoire de la Ville de Sept-Îles.*
- *Les produits admissibles doivent être neufs et avoir été achetés d'un commerçant ou fournisseur établi au Québec.*

Modalités et conditions du programme

- *Le remboursement accordé correspond à 50 % du coût d'achat des produits admissibles (ou 75 %, si les produits ont été achetés chez un commerçant situé à Sept-Îles), et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant.*
- *Une seule demande par enfant est admissible, et ce, pour toute la durée du programme.*
- *Le formulaire de demande d'aide financière doit être transmis au Service des finances au plus tard six (6) mois après la date d'achat. Il doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :*
 - *Une copie de la facture d'achat (sur laquelle figurent une description des items, le nom de l'entreprise ainsi que ses numéros de TPS et TVQ)*
 - *Une preuve récente de résidence du requérant (ex. permis de conduire, compte de taxes ou de services publics, etc.)*
 - *Une preuve de naissance de l'enfant, ou ;*
 - *Une preuve que la personne requérante est le tuteur légal de l'enfant.*

Règlement n° 2025-632

Règlement établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène durables